

Mise à disposition d'un ordinateur PC des salles de cours informatique (pas d'impression de documents)

En soutien aux étudiants qui ne possèdent pas un équipement informatique suffisamment performant ou dont les logiciels sont incomplets, l'accès à certaines salles équipées d'ordinateurs est possible. Les heures de disponibilités des salles sont variables à raison de deux à trois jours d'ouverture par semaine de 10h à 16h.

Des créneaux de 3 heures sont proposés sur rendez-vous.

// Etape 1

L'étudiant formule sa demande par courriel à l'adresse **support@paris-belleville.archi.fr**

Il précise son année d'études, l'objet de sa demande, le jour souhaité.

L'étudiant est informé par mèl de la salle, de l'ordinateur, et du créneau horaire qui lui est dédié.

// Etape 2

L'étudiant se rend sur site en respectant les consignes.

L'accès implique l'engagement d'appliquer strictement et régulièrement les règles suivantes :

- L'étudiant se rend uniquement dans la salle et utilise uniquement l'ordinateur qui lui a été assigné
- Il mentionne sur la fiche présente sur la table ses nom-prénom, année d'études et les dates et heures d'arrivée et de départ
- Il utilise le matériel mis à sa disposition (lingette et gel hydro-alcoolique) pour assurer la désinfection de la table et de l'ordinateur à son arrivée et à son départ et jette ses déchets dans les poubelles présentes
- Il garde ses distances dans la salle et lors des circulations dans l'école. Il ne circule pas dans les autres espaces de l'Ecole et la quitte dès son créneau de travail terminé.

Renseignements : support@paris-belleville.archi.fr